



# FÉDÉRATION FRANCOPHONE BELGE DE MARCHES POPULAIRES

[www.ffbmp.be](http://www.ffbmp.be)

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS « MARCHES ETHIAS »

### ARTICLE 1

Ethias SA, RPM TVA BE 0404.484.654, rue des Croisiers 24 à 4000 Liège organise, à l'occasion de 10 marches ayant lieu sous l'égide de la Fédération Belge des Marches populaires ASBL lors de l'année 2012, selon le calendrier joint, un concours sur le lieu d'inscription auxdites marches, pendant les heures officielles de prestation du permanent.

Les prix attribués dans le cadre du présent concours sont de 3 sacs à dos par marche.

Les prix ne pourront en aucun cas être remplacés ou échangés en espèces.

La participation au concours est totalement gratuite et est effectuée sans obligation d'achat. La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement, en ce compris les éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires, par exemple, à la suite d'un cas de force majeure. Dans la mesure du possible, les participants seront avisés de tels changements.

### ARTICLE 2

Ce concours s'adresse exclusivement aux personnes ayant atteint l'âge de 16 ans. Les gagnants qui n'ont pas atteint cet âge se verront refuser l'attribution du prix.

Pour participer au concours, il suffit de :

- compléter le formulaire « Concours Marche Ethias » disponible sur le lieu d'inscription de chaque marche ;
- répondre correctement aux questions posées ;
- déposer le formulaire dans l'urne qui se situe sur le stand Ethias.

La participation au concours est limitée à un formulaire par personne. A tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge de telle sorte que l'organisateur puisse contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

Seules les réponses lisibles, correctement et intégralement remplies, déposées dans l'urne entre 09h et 16h seront prises en compte dans la détermination des trois premiers gagnants.

Pour être déclaré gagnant, il faut d'une part avoir répondu correctement aux trois questions et, d'autre part, avoir été tiré au sort.

Il y aura trois tirages au sort au cours de la journée : à 12h, 14h00 et 17h.

Les gagnants du concours seront avisés de leur gain par annonce micro peu après les heures susmentionnées et devront se rendre à la table d'inscription à la marche pour y retirer leur prix. A défaut, ils en seront avisés par téléphone par la FFBMP et pourront retirer leur prix à l'endroit qui leur sera indiqué, dans le mois suivant la date de la marche à laquelle ils ont participé.

### ARTICLE 3

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu pour responsable des coûts, dommages directs ou indirects quelconques pouvant survenir suite à la participation au présent concours et à l'attribution des prix.

Ethias se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'obligent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

**ethias**